

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE.

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT  
-----

20/02/86  
XUVW  
DECRET N° 86/352 du 20/02/86  
portant reclassement et nomination de  
Monsieur KIMBI Bernard, Professeur  
de CEG de 4<sup>e</sup> échelon.-  
-----

LE PREMIER MINISTRE

I S A S

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la Loi n°076/84 du 7.12.84 portant ratification de  
l'Ordonnance n°019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines  
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des  
fonctionnaires;  
(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n°62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant  
Statut Général des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62-198/FP du 5.7.62 relatifs à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le décret n°64-165 du 22.5.64 fixant le Statut Commun  
des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 21.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
sements notamment en son article 1er § 2;  
(/u le décret n°67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et  
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64-165  
du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n°74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n°62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonne-  
ments indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n°80-630 du 27/12.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat;  
(/u le décret n°84/855 du 8.8.84 portant nomination du  
Premier Ministre;  
(/u le décret n°85/1423 du 7/12/85 portant nomination des  
Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°85/260 du 5.1.85 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et  
révisions des situations administratives des agents de l'Etat;  
(/u l'Arrêté n°2932/MEFA-DGAF-DPAA-SP-P2 du 26.3.85 portant  
promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A Hiérarchie  
II des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du  
Congo;  
(/u la lettre n°395/MEFA-SGAF-DPAA-SP-P2 du 13/6/85 du  
Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le  
dossier de l'intéressé;  
(/u le décret 85/1434 du 27.12.85 portant organisation des inté-  
rimis des Membres du Gouvernement.;

.../...

1) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets 64/165 et 67/304 des 22.5.1964 et 30.9.1967 susvisés, Monsieur K I M B I Bernard, Professeur de CEG de 4<sup>e</sup> échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire de la Licence Es-sciences Economiques (Nouveau régime) option : Planification du développement (session de 1984), délivrée par l'Université Marie NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) et nommé Professeur de Lycée de 3<sup>e</sup> échelon, indice 1010 Acc = Néant.-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 5.12.1984 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1984-1985 et de la solde à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Février 1986

Par le Premier Ministre,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC .....	1
DGFP/DGPCE .....	2
DGB .....	2
DCF .....	2
MEFA .....	2
SGEFA .....	2
INTERESSE .....	1
DOSSIER .....	1./-